

## Le ministre vient de publier le décret sur les rythmes scolaires

décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 publié au JORF n° 150 du 28 juin 2017

[en fichier joint ou >ici<](#)

Pour Force Ouvrière, c'est clairement

**OUI au retour pour tous à la semaine de 4 jours  
sur 36 semaines, sur tout le territoire national !**

**NON à des calendriers scolaires locaux définis par les mairies,  
allongeant l'année scolaire, réduisant les vacances !**

Si le décret Blanquer ouvre la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement répartis sur 4 jours de 6 heures, ce qui a le mérite de séparer nettement le scolaire et le périscolaire et de mettre fin au mercredi matin, source de frais divers (trajets supplémentaires, garde d'enfant en bas âge...), pour autant il ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire identique pour toutes les écoles au plan national.

Avec le décret Blanquer, **le retour à la semaine de 4 jours dépend du bon vouloir de la municipalité** ou de la communauté de communes (EPCI), quand elle a la compétence scolaire, de modifier en ce sens l'organisation de la scolaire.

Ainsi, les maires conservent **le pouvoir que leur ont donné les décrets Peillon - Hamon d'organiser la semaine scolaire et l'année scolaire à leur guise** : ils peuvent augmenter le nombre de semaines d'enseignement, de 36 à 40 comme l'a suggéré le ministre.

**Il n'y a de fait plus aucun cadre national du tout.** Chaque maire peut dorénavant faire son calendrier scolaire particulier.

**C'est pourquoi FO a voté contre le projet de décret Blanquer lorsqu'il a été soumis pour avis au Conseil Supérieur de l'Éducation** et non pas, comme certains syndicats tentent de le faire croire, parce que FO qui a combattu depuis le début la réforme des rythmes scolaires Peillon-Hamon aurait tout à coup changé d'avis.

De même, FO a voté contre l'amendement au projet de décret Blanquer, présenté par les représentants du SNUipp-FSU au Conseil Supérieur de l'Éducation, qui aurait eu pour effet d'annualiser les heures d'enseignement. A l'obligation indiquée dans le projet de décret de ne pas répartir « *les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires* », le SNUipp-FSU voulait faire ajouter « **en moyenne annuelle** ».

Si un tel amendement avait été retenu, l'annualisation des obligations de service ainsi permise autorisait les maires à imposer un calendrier hebdomadaire de 25, 26, 28, 30 heures... de classe par semaine.

S'il n'y a plus de cadre national au calendrier scolaire annuel comme à l'organisation hebdomadaire des jours de classe, cela aura inévitablement **des répercussions sur l'organisation des services** des TR, des collègues occupant des postes fractionnés, sur les temps partiels sur autorisation, sur les décharges de service des directeurs et maîtres formateurs, **sur les mutations intra et interdépartementales**, sans parler **des conséquences pour les élèves** qui changeraient d'école en cours d'année scolaire, l'unité dans le temps des programmes d'enseignement ne pouvant qu'être pour le moins perturbée...

**Notre Statut national de fonctionnaire d'Etat ne peut qu'être mis en cause par cet éclatement** que prônent les partisans de « l'autonomie des établissements », c'est-à-dire de la fin de l'Education nationale et du retour des enseignants sous la coupe des élus politiques locaux.

**Partout s'exprime l'exigence du retour aux 4 jours sur 36 semaines** pour rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national, ne fluctuant pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux, des finances des collectivités locales et des contingences territoriales.

**Partout s'exprime l'exigence d'en finir avec la calamiteuse réforme des rythmes scolaires** instituée par les décrets Peillon-Hamon, aggravés par le décret Blanquer, qui assujettissent nos obligations statutaires d'enseignants-fonctionnaires d'État aux décisions des maires.

**Le SNUDI-FO soutient toutes les demandes de Conseils des maîtres et de Conseils d'école pour le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines.**

**Le SNUDI-FO portera cette exigence au Conseil Départemental de l'Education Nationale, présidé par le Préfet, qui est convoqué le 7 juillet.**



**Le 14 novembre 2013, la première grève nationale contre la réforme des rythmes scolaires à l'appel de FO de la CGT et de SUD Education (photo de la manif d'Avignon)**